



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de Gisy Les Nobles

du vendredi 15 avril 2022 à 20h30

Étaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD benjamin.

Procuration (s) : FERRIERE Stéphanie donne pouvoir à P.BABOUHOT
RAVANEL Marie-Paule donne pouvoir à S.NICOLAU
MOROUS Christian donne pouvoir à A.FINELLI

Absents excusés : STENUIT Bernard
SALMON Bryan

Est nommé (e) secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

Assistait également au conseil municipal Mme Séverine LEMETAYER (secrétaire de mairie).

1) **Finance – Approbation du compte administratif 2021 commune**

Monsieur le Maire explique qu'une erreur s'est glissée dans le budget primitif 2022 au niveau des RAR (reste à réaliser). Une fois corrigée, il convient de changer le montant des RAR dans le compte administratif 2021 pour les réintégrer et équilibrer in fine le budget primitif 2022. Pour cela, il est nécessaire de revoter le compte administratif 2021 avec le nouveau montant des RAR.

Budget communal :

Résultat de l'exercice 2021

En Investissement :

→ Dépenses : prévu :	601 768.22 euros
réalisé :	224 504.63 euros
RAR (reste à réaliser):	48 894.00 euros

→ Recettes : prévu :	601 768.22 euros
réalisé :	183 787.64 euros
RAR (reste à réaliser) :	0.00 euro

En Fonctionnement :

→ Dépenses :	prévu :	522 047.70 euros
	réalisé :	359 908.78 euros
	RAR :	.00 euro
→ Recettes :	prévu :	522 047.70 € euros
	réalisé :	562 096.68 € euros
	RAR :	0.00 € euro

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 40 716.99 euros
Fonctionnement :	202 187.90 euros
Résultat global :	161 470.91 euros

Monsieur le Maire quitte la salle. M. FINELLI, 1^{er} adjoint, prend la parole afin de proposer au vote le nouveau compte administratif présenté par le maire.

Le compte administratif 2021 à nouveau modifié est voté à l'unanimité. M Le Maire revient dans la salle du conseil et remercie une nouvelle fois les membres du conseil de leur confiance.

2) Affectation de résultat 2021 modifié

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2021 du budget communal, à savoir :

- Excédent de fonctionnement :	75 096.02 euros
- Excédent de fonctionnement reporté :	127 091.88 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé :	202 187.90 euros
- Déficit d'investissement	40 716.99 euros
- Déficit des restes à réaliser (RAR)	48 894.00 euros
Soit un besoin de financement de :	89 610.99 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Affecte à l'unanimité le résultat de clôture 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021	202 187.90 euros
1068 => Excédent de fonctionnement capitalisé	89 610.99 euros
002 => Excédent de fonctionnement reporté	112 576.91 euros
Résultat d'investissement reporté (001) Déficit de	40 716.99 euros

3) Finance - Vote du budget primitif modifié de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **vote à l'unanimité** la nouvelle proposition du budget primitif de l'exercice 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de façon suivante :

Section d'Investissement :

Dépenses : 548 555.57 euros (dont 48 894.00 € de R.A.R)
Recettes : 548 555.57 euros

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 473 605.70 euros
Recettes : 473 605.70 euros

4) Questions et informations diverses

- Projet du 19 Gde Rue : Monsieur le Maire rappelle qu'il ne sera pas possible de récupérer le FCTVA mais signale qu'il sera possible de récupérer la TVA si la commune décide de créer un budget annexe ou bien de travailler par opérations budgétaires. Par contre, la location gratuite du commerce n'est plus possible dans ce cas précis. Des rendez-vous avec les services de la sous-préfecture et la trésorerie de Pont ont été pris.

- M FINELLI propose aux membres du conseil de réaliser 3 coupes de bois pour 2022 correspondant à 200 m³ de bois. Le conseil donne un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h19.

Le présent extrait est affiché à la mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 19/04/2022.

Le Maire

Patrick BABOUHOT